

## Région 8 : La Broye

### Répartition des ressources humaines (dotations) et réorganisation régionale

(printemps 2021 – réalisation jusqu'au 01.09.2022)



#### Descriptif général

Le but du présent document est de protocoler les choix opérés par le Conseil Régional (CR), en juin 2021. Les décisions prises, si elles sont approuvées par l'EERV (notamment via l'ORH), seront mises en œuvre progressivement dès septembre 2021. L'objectif est la réorganisation complète de la région au 31 août 2022, au plus tard le 31 décembre 2022 (sous réserve des repourvues effectives de postes dans ce délai). La réorganisation décrite ci-dessous est ambitieuse, mais réaliste. Elle tient compte des réalités paroissiales et régionale actuelles, de la baisse programmée des ressources humaines et des objectifs stratégiques du Conseil synodal. Un premier bilan de cette réorganisation est prévu, par le CR, au plus tard en mai 2024.

- Considérant les décisions prises par le Synode de l'EERV les 11 et 12 juin 2021,
- s'appuyant sur les réflexions menées (et les propositions faites) par un groupe de travail représentatif de la Région 8 entre mars et mai 2021,
- s'appuyant aussi sur les réflexions menées au sein des conseils paroissiaux et au colloque régional des ministres depuis janvier 2021,
- et s'appuyant enfin sur l'accompagnement de ces réflexions par les deux coordinateurs de la R8,

**le Conseil Régional de la Région « La Broye » décide de la répartition des 13.30 EPT qui lui sont accordés par le Conseil synodal, jusqu'à la révision des unités de subventionnement par l'Etat (probablement en 2024 pour la législature suivante).**

Pour rappel, la dernière dotation régionale officielle (2018) était de 15.0 EPT.

#### Découpage géographique de la R8

Les deux demi-régions actuelles (Basse-Broye et Haute-Broye) ne semblent plus correspondre aux attentes. Le CR leur préfère un nouveau découpage en trois « pôles », à savoir :

- **Le pôle Haute-Broye**, regroupant les paroisses du Jorat et d'Oron-Palézieux
- **Le pôle Centre-Broye**, regroupant les paroisses de Moudon-Syens, de Curtilles-Lucens et celle de Granges et environs
- **Le pôle Basse-Broye**, regroupant les paroisses de Pacore et de Vully-Avenches

Ce découpage est motivé par des raisons évidemment géographiques, mais il tient compte également de collaborations déjà existantes (et concluantes) entre certaines paroisses.

Dans un premier temps (jusqu'à l'été 2022), ce nouveau découpage ne remettra pas en question d'éventuelles collaborations existantes entre paroisses appartenant à des pôles différents, pour autant que ces collaborations aient toujours un sens, qu'elles respectent une certaine logique et surtout qu'elles facilitent toujours le travail des ministres.

Les pôles sont plus petits que les demi-régions. De fait, les ressources humaines seront mieux réparties et la collaboration entre deux ou trois lieux d'Eglise (dans un pôle) sera plus facile que si 4 paroisses doivent se concerter (en demi-région). L'organisation et la répartition du travail seront plus aisées, dans un esprit d'entraide et de solidarité. De plus petites structures faciliteront aussi la construction communautaire et les échanges, afin d'éviter une trop grande perte de la cohésion paroissiale.

Sans aller jusqu'à évoquer des fusions de paroisses, il faut désormais habituer les divers intervenants à travailler ensemble, à créer des synergies et à économiser les ressources en les utilisant rationnellement. Le CR insiste sur le développement de collaborations inter paroissiales à l'intérieur des pôles, au niveau des ministres et des animateurs d'Eglise bien sûr, mais aussi au niveau des bénévoles (conseils paroissiaux notamment). Cela étant, le CR est d'avis que chaque paroisse peut conserver une complète autonomie, tant qu'elle ne constitue pas un obstacle à la réorganisation régionale et aux objectifs qu'elle poursuit.

Chaque pôle s'organisera selon ses particularités propres, en essayant au maximum de valoriser les charismes individuels des ministres et bien sûr en maintenant les activités qui fonctionnent déjà très bien dans chaque lieu. Une grosse partie de l'enjeu lié à cette réorganisation repose sur les cahiers des charges, à établir ultérieurement pour les paroisses, pour les pôles et pour chaque ministre.

La nouvelle organisation devrait aussi faciliter grandement le remplacement d'un ministre momentanément absent (maladie, accident, grossesse, formation, poste non-remplu, ...). Le fait de travailler en « équipe ministérielle » devrait faciliter les choses.

### **Nouvelle vision : Le « ministre paroissial » devient un « ministre de pôle », éventuellement « référent pour une paroisse »**

Les ministres (et les animateurs d'Eglise) devront s'habituer à exercer leurs talents non plus sur une seule paroisse, mais sur deux ou trois à l'intérieur du pôle. C'est probablement un moyen efficace de valoriser et de « rentabiliser » l'expérience et les compétences spécifiques de chaque ministre.

Nous parlerons désormais plutôt de « ministres de pôle » plutôt que de « ministres paroissial », même si d'un point de vue strictement administratif, chaque ministre sera théoriquement rattaché à l'une des paroisses du pôle (il s'agit ici de permettre et de faciliter le travail de l'ORH).

Le CR, en accord avec les ministres concernés et la coordination régionale, désignera pour chaque paroisse un « ministre référent ». Selon le Règlement Ecclésiastique de l'EERV, la fonction de ministre référent dans une paroisse ne peut être inférieure à 0.50 EPT. Le CR décide que dans le cadre de la présente réorganisation régionale, la dotation liée à l'activité du ministre référent n'excèdera pas 0.80 EPT. Ceci correspond d'ailleurs à la situation actuelle, puisque jusqu'à ce jour, chaque ministre paroissial employé à plein temps doit « offrir » en principe 20% de son temps de travail à la Région.

Le poste de ministre référent dans une paroisse est celui du « répondant administratif ». Il est responsable globalement de la vie paroissiale et du suivi des projets locaux. Il participe nécessairement aux séances du CP et du bureau, ainsi qu'aux assemblées de la paroisse dont il est le référent. En outre, au nom de sa paroisse, il est l'interlocuteur privilégié des sociétés locales, des autorités civiles et des autres communautés religieuses.

Pour les paroissiens, le ministre référent devrait être identifié comme la première personne à qui l'on s'adresse, même si ces paroissiens prennent simultanément l'habitude de voir d'autres ministres lors des cultes, des services funèbres, au catéchisme ou pendant les manifestations paroissiales.

Les ministres d'un pôle se rencontreront régulièrement pour s'organiser et pour régler les problèmes courants. Dans ce cadre, le ministre référent est celui qui amène sur la table les besoins de la paroisse qu'il représente. Il est en quelque sorte le relais du CP, dans le colloque du pôle ...

Chaque ministre met ses compétences à la disposition de toutes les paroisses du pôle, qu'il soit ou non référent d'une paroisse en particulier. Les ministres du pôle qui ne sont pas désignés comme référents d'une paroisse travaillent dans toutes les paroisses du pôle, selon les besoins de ces dernières et aussi en fonctions de leurs propres compétences professionnelles.

Les ministres du pôle qui ne sont pas référents d'une paroisse en particulier participent facultativement (ou sur demande, lorsque les circonstances l'exigent) aux séances des CP et aux assemblées, dans chacune des paroisses du pôle.

### En chiffres, la répartition des EPT décidée par le CR

		Dotation 2018 corrigée	Effectif réel au 01.03.2021	Proposition d'EPT répartis	dont des ministres référents...	et des ministres de pôles
Lieux d'Eglise (pôles - paroisses)						
Nouveaux regroupements par pôles						
Pôle Haute-Broye	Oron-Palézieux	1.50	0.80	3.00	0.80	1.40
	Jorat	2.00	2.00		0.80	
Pôle Centre-Broye	Moudon-Syens	1.20	2.20	3.50	0.80	1.10
	Curtilles-Lucens	1.00	1.00		0.80	
	Granges et environs	1.50	1.50		0.80	
Pôle Basse-Broye	Pacore	2.50	2.00	4.00	0.80	2.40
	Vully-Avenches	2.00	1.50		0.80	
Sous-Total PAROISSES		11.70	11.00	10.50	5.60	4.90
Postes régionaux						
Coordination		0.50	0.50	0.50		
KT-jeunesse		0.50	0.50	0.50		
Projet régional Enfance et FamilleS				0.25		
Projet régional Solidarités				0.25		
Cumpanis (Solidarités)		0.50	0.50			
La Rosée (Solidarités)		0.20	0.20	0.30		
InfoCom		0.30	0.10	0.30		
Jeunesse (Pôle Basse-Broye)				0.20		
Enfance et FamilleS (Pôle Basse-Broye)				0.20		
Enfance et FamilleS (Pôle Haute-Broye)				0.20		
VCC (ex - Café du Marché / Abbatale)		0.80		0.10		
EMS (transféré dans les MiCo)		0.50	0.50			
Sous-Total REGION		3.30	2.30	2.80		
TOTAL DOTATION R8		15.00	13.30	13.30		

## Les postes régionaux

En plus des trois pôles formés des sept paroisses, des postes régionaux subsistent. Ils permettront de soulager les pôles, respectivement les paroisses de certaines tâches qui peuvent être facilement mutualisées ou qui le sont déjà avec succès.

Tous les postes régionaux sont occupés (ou pourraient être occupés) par des laïcs, à l'exception de la coordination et du KT-jeunesse.

Les EPT dévolus à la **coordination** (0.50) et au **KT-jeunesse régional** (0.50) restent inchangés.

Les projets régionaux « **Enfance et Familles** » et « **Solidarités** » seront basés à Moudon. Il s'agit de deux postes complémentaires à 0.25 EPT chacun, soit 0.50 EPT en tout. Ces projets, pour lesquels une personne laïque vient d'être engagée, conjuguent à merveille la **solidarité** et l'objectif « **Enfance et Familles** » voulu par le Conseil synodal.

Le poste solidarités attribué à **Cumpanis** disparaît avec la fin des activités de Cumpanis (30.06.2021).

Le poste dévolu à **La Rosée** (lieu d'écoute – solidarités) est légèrement augmenté : désormais 0.30 EPT. La Rosée a besoin de renforcer son image (campagnes d'informations et de « marketing »). De plus, elle doit trouver de nouveaux équipiers et des fonds financiers pour assurer sa survie. D'autres projets de développement sont en outre à l'étude actuellement. Ce renfort de 0.10 EPT pourrait être temporaire.

Le poste **InfoCom** est désormais doté de 0.30 EPT, à la demande du Conseil synodal (dans toutes les régions). Il s'agit de développer et de soigner la communication, tant dans les médias traditionnels que sur des supports numériques. Jusqu'à trois personnes (deux laïques et une ministre) pourraient se partager cette dotation, dans des domaines aussi divers que le Journal REFORMES, les sites internet, les réseaux sociaux ou la production de supports audio / vidéo.

Dans le **Pôle Basse-Broye**, deux postes régionaux équivalents à 0.20 EPT sont créés, l'un pour la **Jeunesse** et l'autre pour le développement d'une **stratégie Enfance et Familles**.

En ce qui concerne le poste **Jeunesse**, il s'agit de l'accompagnement des confirmants en dernière année de catéchisme et ensuite du suivi du groupe de jeunes existant, qui concerne les paroisses de Vully-Avenches, de Pacore et de Granges et environs.

Quant au poste lié à la stratégie **Enfance et Familles**, il s'agit de développer, dans le Pôle Basse-Broye, des activités destinées aux enfants et aux familles (par exemple sur les modèles MADEP ou Kidsgames existants). En outre, ce poste vise à faciliter l'intégration des enfants et de leurs parents dans les activités communautaires paroissiales.

Dans le **Pôle Haute-Broye**, un poste régional équivalent à 0.20 EPT est créé pour le développement d'une **stratégie Enfance et Familles**. Il s'agit de développer, là aussi, des activités susceptibles d'intéresser les familles avec enfants, dans le sens proposé par le Conseil Synodal (objectifs de législation).

Le dicastère **VCC** disposera désormais de 0.10 EPT pour assurer la vie spirituelle à l'Abbatiale de Payerne.

Enfin, le poste **EMS** disparaît de la dotation régionale. D'ici 2022, l'aumônerie des EMS sera entièrement assumée par des aumôniers cantonaux. Cela constituera un allègement pour le cahier des charges des ministres paroissiaux qui sont actuellement actifs dans l'aumônerie des EMS de leur paroisse.

## **Transition écologique et sociale (TES)**

Cet objectif fait clairement partie des axes prioritaires de la législature, initiés par le Conseil synodal et validés par le Synode. Il semble toutefois que les outils concrets pour mettre en place cette transition ne sont pas encore tous prêts. Même les objectifs à remplir ne sont pas encore très clairs pour tout le monde et l'EERV est consciente des besoins de communications futures à ce sujet. Un certain nombre d'informations sont néanmoins déjà disponibles, via le site internet de l'EERV.

A ce stade, le CR renonce (pour l'instant) à créer un poste régional dédié uniquement à la TES. Mais il rend les pôles attentifs à cette problématique, en les incitant à vérifier que chaque décision prise le soit dans le respect de la durabilité, de la protection de l'environnement et de l'équité sociale (égalité des chances, choix des marchandises à commander, égalité de traitement entre les sexes, écologie, utilisation rationnelle des ressources, etc ...).

## **Dernières remarques (échéances)**

La présente décision sera immédiatement transmise à l'EERV, via l'ORH.

Elle sera transmise également aux Conseils des sept paroisses et à l'ensemble des ministres et laïcs actuellement en activité dans La Broye (colloque R8).

Pour information, elle sera transmise aux membres du groupe de travail qui a préparé cette réorganisation au printemps 2021.

Dès le mois de septembre 2021, une information sera donnée à chaque Conseil paroissial. A cette fin, un membre du CR et un représentant de la coordination se déplaceront dans chaque paroisse.

Une information sera donnée également lors de l'Assemblée régionale ordinaire d'automne.

Portons tous ensemble l'avenir de la Région 8 dans la prière et faisons confiance à notre Seigneur, qui s'occupe de Son Eglise ...

Pour le Conseil régional :

**Florence Clerc-Aegerter**  
*Coordinatrice*

**Bernard Monstein**  
*Président*

**Françoise Grand**  
*Vice-présidente*

Payerne, le 25 juin 2021.